

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le 8 novembre à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence respectivement de Monsieur FAURE François, Maire.

Date de convocation : Mardi 2 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : AUBERT Annie, AUBERT Brigitte, BERUT Michelle, BONNOT Florence, BRUN Nadine, HENRY Morgane, CARDAILLAC Béatrice, Messieurs GALLAIT Axel, BAUDY David, FAURE François, FRIZE Pierrick, GAGNE Bruno, MAINFROY Patrice, TARDY Rémy.

Absents et excusé : Rémy TARDY

Procuration : Rémy TARDY donne procuration à Axel GALLAIT

Délib 2021-47 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé de ses agents territoriaux et doit disposer d'un service de médecine préventive. Le maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022,

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2021-48 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE EN ARCHIVES, NUMERISATION ET RGPD

Chaque collectivité est propriétaire de ses archives, elle est d'en assurer la conservation et la mise en valeur. Le maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Drôme, afin de faciliter et d'améliorer nos démarches administratives, a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Traitement archivistique papier
- Traitement archivistique électronique
- Mise en conformité RGPD

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention unique du pôle archives, numérisation et RGPD, gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1er janvier 2022,

Nombre de voix : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Patrice Mainfroy

Délib 2021-49 : VALIDATION DEVIS TRAVAUX COMPLEMENTAIRES TERRAIN MULTI SPORTS , RENOVATION ANCIEN COURS DE TENNIS ET AMENAGEMENT DES ABORDS

M. le Maire fait part au conseil municipal du besoin d'effectuer des travaux complémentaires sur la clôture du terrain multi-sports, l'entreprise Transalp nous fait une proposition de 9.985,80 € TTC.

Le terrain multi-sports doit être repris par endroit car les anciens poteaux de clôture ont créés des bosses sur le terrain, l'entreprise France Réalisations nous fait une proposition de 4.560,00 € TTC.

Une reprise de béton poreux du trottoir au cours de tennis et une création de massif béton de 30 ml doivent être exécutés, l'entreprise France Réalisation nous fait une proposition à 6.120,00 € TTC.

Une allée en béton poreux de 36 ml doit être créée pour l'aménagement des abords,

- France Réalisation nous fait une proposition à 10 584,00 € TTC .
- Boisset TP nous fait une proposition à 16.266,24 € TTC.

France réalisation nous fait une proposition de 660,00 pour la reprise de la peinture des poteaux du terrain de tennis et une proposition de 1.380,00 TTC pour la peinture de l'allée.

Le conseil municipal décide approuver

- les devis de l'entreprise Transalp pour le terrain multi sports d'un montant de 9.985,20 TTC
- d'approuver les devis de l'entreprise France Réalisations pour le terrain multi sports d'un montant de 4.560,00 TTC et 6.120,00 TTC avec une remise de 5 %.
- d'approuver les devis de l'entreprise France Réalisations pour le terrain de tennis d'un montant de 660,00 € TTC.
- d'approuver les devis de France Réalisations pour l'aménagement de l'allée pour un montant de 10.584,00 TTC avec une remise de 5 % et 1.380,00 TTC pour la peinture.

Nombre de voix : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2021-50 : DECISION MODIFICATIVE 3 SUR LE PROGRAMME DU TERRAIN MULTI SPORTS

Vu la délibération n° 2021-49 du conseil municipal en date du 8 novembre 2021 approuvant la pose d'une clôture autour du terrain multi-sports, l'aplanissement du terrain, les travaux de rénovation du cours de tennis et la construction d'une allée en béton desservant le terrain multi-sport et le cours de tennis,

Vu la nécessité d'abonder le programme du terrain multi sports afin de pouvoir régler les dépenses engendrées,

M le maire propose de procéder aux ajustements budgétaires tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT			
COMPTES	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	- 15 000.00 €	
174/2315	Terrain Multi-Sports	+15 000.00 €	
TOTAUX		0,00 €	0,00 €

Le conseil municipal, valide les ajustements budgétaires ci-dessus.

Nombre de voix : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2021-51 : ACCORD DE PRINCIPE SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL

Vu la demande écrite d'un administré en date du 6 octobre 2021, manifestant son souhait d'acquérir la parcelle privée de la commune cadastrée AO 287 attenante à sa propriété.

Considérant que depuis 2003, cette personne est locataire de la parcelle et que la destination d'intérêt général du tènement n'existe plus.

M. le maire propose la vente de cette parcelle de terrain communal de 64 m2 cadastrée AO 287 pour un montant de 1 € le m2 .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepte le principe de vente de cette parcelle d'une surface de 64 m2 pour un montant de 1 € le m2.

Nombre de voix : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délib 2021-52 DECISION MODIFICATIVE 3 REMBOURSEMENT DE CAUTION

Vu la nécessité d'abonder le compte « dépôt et cautionnement reçus » afin de procéder au remboursement de la caution de la location du local de l'ancienne poste,

M le maire propose de procéder aux ajustements budgétaires tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT			
COMPTE	INTITULES	DEPENSES	RECETTE
020	Dépenses imprévues	- 200.00 €	
165	Dépôts et cautionnement recus	+200.00 €	
TOTAUX		0,00 €	0,00 €

Le conseil municipal valide les ajustements budgétaires ci-dessus.

Nombre de voix : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions Diverses

Local de l'ancienne poste : L'ancienne locatrice a rendu les clés, une kinésithérapeute vient s'installer au 1^{er} novembre 2021.

Bibliothèque : l'ordinateur devient obsolète, la présidente demande du nouveau matériel.

Syndicat des eaux : visite au conseil municipal le 13 décembre à 19 h

Fin de la séance à 20h30

A Lens-Lestang, le 23 novembre 2021
François FAURE, maire



